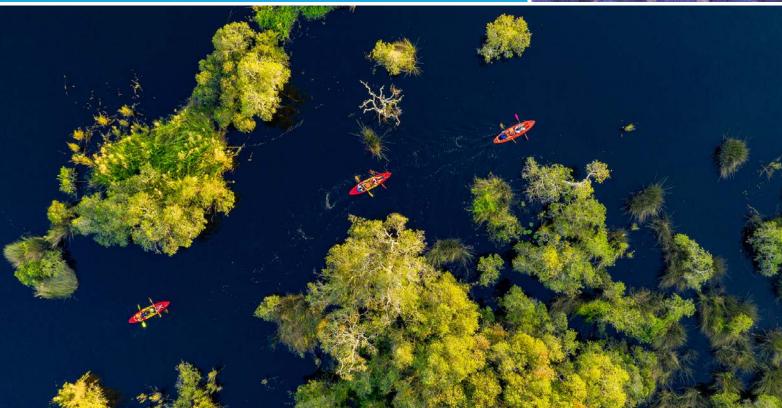
OPTIMISEZ LE POTENTIEL DE PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

ALLEIS JANVIER 2024





Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 5 ans maximum, à compter du 24 janvier 2024.

Titre de créance pouvant être difficile à comprendre, émis par SG Issuer et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1er septembre au 31 décembre 2023 pouvant être clôturée sans préavis.

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Code ISIN: FR001400IYT2

Communication à caractère promotionnel

La vidéo explicative de l'indice CAC40® est accessible en scannant ce QR Code :





ALLEIS JANVIER 2024

Alleis Janvier 2024 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 5 ans maximum. Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 7 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ pour chaque année écoulée, de l'année 1 à 4, ainsi que d'un remboursement anticipé du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ si l'indice CAC 40® (ci-après « l'Indice ») est stable ou enregistre une hausse⁽³⁾ par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle⁽⁴⁾. À défaut, à l'échéance finale des 5 ans⁽⁵⁾:

- Si l'Indice est en hausse⁽³⁾ ou stable par rapport à son niveau initial, l'investisseur⁽⁶⁾ reçoit le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain égal à la hausse⁽³⁾ de l'Indice (plafonnée à 40 %).
- Si la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice est inférieure ou égale à 40 % par rapport à son niveau initial l'investisseur reçoit le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain égal à la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice (plafonnée à 40 %).
- Si la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice excède 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte en capital équivalente à celle qu'il aurait supportée s'il avait investi directement dans l'Indice.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice CAC 40®.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale des 5 ans⁽⁵⁾ en cas de baisse⁽⁷⁾ de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Groupama Modulation, Groupama Premium et Groupama Capitalisation. Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

• AVANTAGES

- Un gain de 7 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾ par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ de l'année 1 à 4.
- **Effet mémoire :** si les conditions de versement du gain de 7 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée de l'année 1 à 4 sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- Une échéance anticipée automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾ par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁴⁾ de l'année 1 à 4.
- Oun remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale majoré de la hausse⁽³⁾ ou de la baisse⁽⁷⁾ de la performance de l'Indice dès lors que le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé et qu'à la date d'observation finale⁽⁸⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁷⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

INCONVÉNIENTS

- Le rendement du support Alleis Janvier 2024 à la date d'observation finale⁽⁸⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40 % (par rapport à son niveau initial).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.
- **Du fait du plafonnement des gains,** l'investisseur pourrait ne pas percevoir toute la hausse⁽³⁾ de l'Indice.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice CAC 40®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice à dividendes réinvestis.
- Les gains annuels profitant de l'effet mémoire ne sont pas capitalisés.
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :
 - en cas de sortie anticipée⁽⁹⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁵⁾ ;
 - à l'échéance⁽⁵⁾, si à la date d'observation finale⁽⁸⁾, l'Indice est en baisse⁽⁷⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

- (1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé à partir de la date d'observation initiale le 24 janvier 2024 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1er septembre et le 31 décembre 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.
- (2) Hors frais de gestion du contrat.
- (3) La hausse de l'Indice est l'écart entre son niveau final, observé à la date d'observation annuelle ou finale, et son niveau initial à la date d'observation initiale le 24 janvier 2024, exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (4) Les dates d'observation annuelles sont : 17 janvier 2025 ; 16 janvier 2026 ; 19 janvier 2027 ; 19 janvier 2028.
- (5) La date d'échéance finale est le 23 février 2029.
- (6) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.
- (7) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 24 janvier 2024, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (8) Date d'observation finale : 17 janvier 2029.
- (9) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 5 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 23 février 2029 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice l'indice CAC 40® est observé à la date d'observation initiale (24 janvier 2024).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 7 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Alleis Janvier 2024 prend fin par anticipation si l'indice CAC 40®:

À l'une des dates d'observation annuelle⁽⁴⁾, de l'année 1 à 4

Est stable ou en hausse⁽³⁾ par rapport à son niveau initial Valeur finale du support

100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale au 24 janvier 2024



Un gain de 7 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée à partir de la date d'observation initiale

Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé automatique, est de : 5,51 % la 1^{ère} année ; 5,52 % la 2^{ème} année ; 5,38 % la 3^{ème} année et 5,24 % la 4^{ème} année.

1

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁵⁾?

1

En l'absence de remboursement anticipé automatique, Alleis Janvier 2024 atteint l'échéance finale⁽⁵⁾ et l'Indice est observé une dernière fois le 17 janvier 2029 : trois situations sont alors possibles.

À L'ÉCHÉANCE, LE 23 FÉVRIER 2029

Si à la date d'observation finale⁽⁸⁾ l'Indice est en hausse⁽³⁾ ou stable par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support



100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale



Hausse⁽³⁾ de l'Indice CAC 40[®] plafonnée à 40 %

(Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ maximum de 5,81 %)

Remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ et versement du gain conditionnel égal à la hausse⁽³⁾ de l'Indice plafonnée à 40 % Si à la date d'observation finale⁽⁸⁾ la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice est inférieure ou égale à 40 % par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support



100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale



Baisse⁽⁷⁾ de l'Indice CAC 40®

(Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ maximum

Exemple : Si la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice est de 20 %, l'investisseur reçoit 120 %.

Remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ et versement du gain conditionnel égal à la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice Si à la date d'observation finale⁽⁸⁾ l'Indice est en baisse⁽⁷⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial

(D)

Valeur finale du support



100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale



Baisse⁽⁷⁾ de l'Indice CAC 40®

(Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ maximum de - 10,43 %)

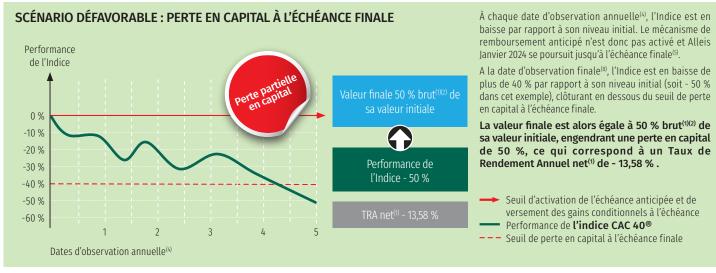
Exemple : Si la baisse⁽⁷⁾ de l'Indice est de 50 %, l'investisseur reçoit 50 %.

Perte partielle ou totale en capital

ALLEIS JANVIER 2024

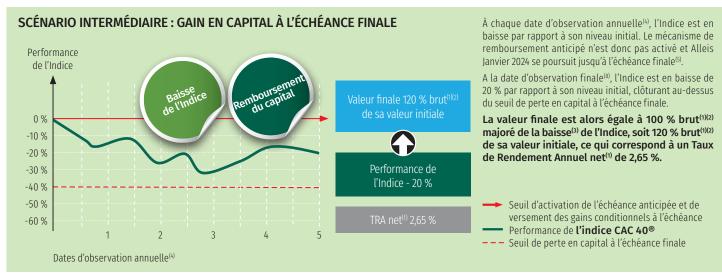
Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

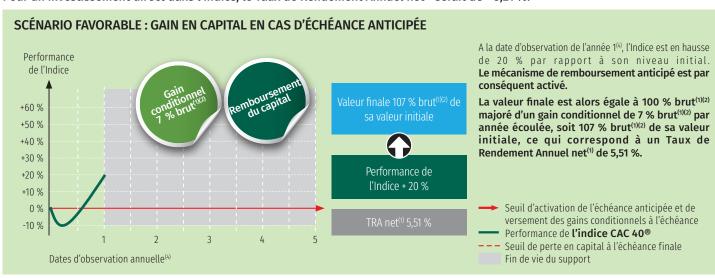


Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ serait de - 13,58 %.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à chaque date d'observation annuelle⁽⁴⁾ et serait en baisse de 100 % à la date d'observation finale⁽⁸⁾, le montant initialement investi serait intégralement perdu.



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ serait de - 5,21 %.



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ serait supérieur à Alleis Janvier 2024 (en raison du plafonnement des gains) et égal à 17,46 %.

ZOOM SUR L'INDICE CAC 40® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

L'indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est l'Indice de référence des valeurs françaises. Il est composé des 40 valeurs les plus représentatives de l'économie française, parmi les 100 plus fortes capitalisations cotées sur Euronext Paris. Ces 40 valeurs sont classées en fonction de leur capitalisation boursière, du nombre de titres disponibles sur les marchés et des capitaux échangés. Cet Indice est représentatif des différents secteurs d'activités et constitue le principal Indice boursier de la Bourse de Paris. L'appellation « CAC » signifie « Cotation Assistée en Continu ». Il est à noter que l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : https://www.euronext.com/fr/ ou alternativement des médias externes tels que : https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/1rPCAC/, ainsi que sur différents sites d'information financières (ticker Bloomberg: CAC Index)

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs réelles, du 30 juin 2013 au 30 juin 2023.

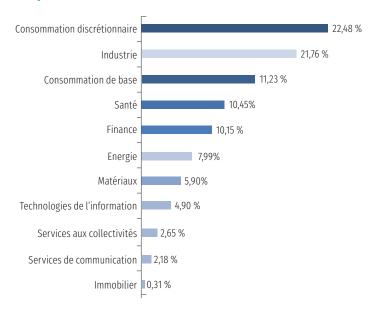
La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Source: Bloomberg, du 30 juin 2013 jusqu'au 30 juin 2023

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Répartition sectorielle



Nom	Poids dans l'Indice	Secteur
LVMH	13 %	Consommation discrétionnaire
Total SA	8 %	Energie
Sanofi	7 %	Santé
L'Oréal SA	6 %	Consommation de base
Schneider Electric	6 %	Industrie
Air Liquide SA	5 %	Matériaux
AIRBUS SE	5 %	Industrie
BNP Paribas	4 %	Finance
Hermès Intl	4 %	Consommation discrétionnaire
Vinci SA	3 %	Industrie

Source : Bloomberg, au 30 juin 2023

ALLEIS JANVIER 2024

FICHE TECHNIQUE

- Instrument financier: Titre de créance de droit français exempté de prospectus présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- Émetteur: SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
- Garant de la formule : Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au 7 juillet 2023, qui ne sauraient être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- Code ISIN : FR001400IYT2
- Sous-jacent: Indice CAC 40® (Code Bloomberg: CAC Index) dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet Indice).
- Devise : EUR
- O Cotation: Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
- Valorisation: Hebdomadaire (le vendredi).
- Double valorisation: En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 24 janvier 2024 par la société Finalyse, une société de service indépendante financièrement de la Société Générale.
- Marché secondaire: Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1 % de la valeur nominale.
- Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Emetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- Montant maximum de l'émission : 40 millions d'euros
- Valeur nominale: 1 000 euros

- Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.
- Période de commercialisation : Du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.
- Prix de souscription⁽¹⁾: Il progressera de façon constante, de 995,5 euros le 8 septembre 2023 à 1 000 euros le 24 janvier 2024.
- Date d'émission du support : 8 septembre 2023.
- Dates d'observation initiale de l'Indice : 24 janvier 2024.
- Dates d'observation annuelle de l'Indice: 17 janvier 2025, 16 janvier 2026, 19 janvier 2027, 19 janvier 2028.
- Dates d'échéance anticipée automatique : 18 février 2025, 17 février 2026, 18 février 2027, 17 février 2028.
- Date d'observation finale de l'Indice : 17 janvier 2029.
- Date d'échéance finale : 23 février 2029.
- Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée: Si à l'une des 4 dates d'observation annuelle, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 24 janvier 2024, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 7 % brut⁽²⁾ par année écoulée à partir de la date d'observation initiale.
- Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale.

Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :

- 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée de la performance⁽²⁾ de l'Indice plafonnée à 40 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial;
- ou 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée de la baisse⁽²⁾ de l'Indice si, à la date d'observation finale, si la baisse de l'Indice est inférieure à 40 % par rapport à son niveau initial;
- ou 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale diminuée de la performance de l'Indice si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

⁽¹⁾ Prix de souscription: 99,55 % (le 8 septembre 2023), 99,57 % (du 11 septembre au 15 septembre 2023), 99,60 % (du 18 septembre au 22 septembre 2023), 99,64 % (du 25 septembre au 29 septembre 2023), 99,64 % (du 2 octobre au 6 octobre 2023), 99,66 % (du 9 octobre au 13 octobre 2023), 99,69 % (du 16 octobre au 20 octobre 2023), 99,71 % (du 23 octobre au 27 octobre 2023), 99,73 % (du 30 octobre au 3 novembre 2023), 99,76 % (6 novembre au 10 novembre 2023), 99,88 % (13 novembre au 17 novembre 2023), 99,80 % (du 20 novembre au 24 novembre 2023), 99,82 % (du 27 novembre au 1° décembre 2023), 99,85 % (du 4 décembre au 8 décembre 2023), 99,87 % (du 11 décembre au 15 décembre 2023), 99,89 % (du 18 décembre 2023), 99,92 % (du 25 décembre au 29 décembre 2023), 99,94 % (du 1° janvier au 19 janvier 2024) et 99,96 % (du 8 janvier au 12 janvier 2024), 99,98 % (du 15 janvier au 19 janvier 2024) et 100,00 % (du 22 janvier au 24 janvier 2024)

⁽²⁾ Performance brute à partir de la date d'observation initiale du 24 janvier 2024, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVERTISSEMENT FINAL

FACTEURS DE RISQUE

Risque relatif à l'inflation : si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du support, le rendement du support pourrait être inférieur au taux d'inflation.

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Le support peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et bénéficiant d'une protection du capital à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du capital initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du capital initialement investi.

- Risque de perte partielle ou totale en capital L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale :
 - lors de toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.
- Risque de contrepartie L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 6 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par l'Émetteur et/ou le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- Risque de marché Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de liquidité Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.
- Risque de réinvestissement L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les supports du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Dans certaines conditions, un tel réinvestissement pourrait être alors fait à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.
- Disponibilité de la documentation du support Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission, se rattachant au prospectus de base en date du 30/08/2023, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de . Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse à l'adresse «https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_ Programme+d'émission+de+titres+de+créance_12.06.2023». Les Conditions Définitives d'Emission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com». La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du support et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le support.
- Restrictions générales de vente Les conditions de vente définies dans le présent document ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite. Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et règlementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et règlementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

- Caractère promotionnel de ce document Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Société Générale et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du support décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du support.
- Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues Le support bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du support est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.
- Onnées de marché Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.
- Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du support Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le support. Elle s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de sa position liés à ce rachat. Société fierale et/ ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.
- Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act.»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d' «Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États- Unis. Le présent document est un document à caractère réglementaire.
- Avertissement relatif à l'Indice L'Indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du support. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « CAC 40® » et « CAC® » sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V..
- Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) Ajustement, substitution, échéance ou résiliation anticipée: afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.
- O Disponibilité du document d'informations clés La dernière version du document d'informations clés relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse https://kid.sgmarkets.com. Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien: https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/
- Agrément Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GÉREZ VOTRE CONTRAT DEPUIS VOTRE ESPACE CLIENT SUR GROUPAMA.FR

- Consultez en temps réel :
 - · la valeur et le détail de votre contrat,
 - · la clause bénéficiaire,
 - · la répartition de votre épargne,
 - · l'historique des opérations.
- Effectuez des opérations :
 - des versements libres ou programmés,
 - · des arbitrages,
 - · des retraits partiels.
- Suivez l'actualité des marchés pour :
 - · vous informer sur les supports,
 - · simuler leur performance sur une période,
 - · comparer la performance de plusieurs supports,
 - · créer des alertes e-mail sur des supports.

Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation et suivez les instructions pour vous connecter.

COORDONNÉES DE VOTRE CONSEILLER

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles. Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés par Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 € - 340 427 616 RCS Paris - APE: 6511Z

Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.

www.groupama.fr

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

3350-81443-122023 – Création : Société Générale – Photos : Gettyimages® Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.





Édition: Juillet 2023